

Élections municipales 2026



Orléans

En commun

LISTE SOUTENUE PAR
LA FRANCE INSOUMISE

NOS

ENGAGEMENTS

LIVRET 1

Introduction

Ce document a pour objectif de présenter les mesures phares d'un programme plus vaste pour la ville d'Orléans.

Les 30 premières propositions de ce livret touchent tous les domaines : de la démocratie à la sécurité en passant par la santé, l'habitat, l'urbanisme, la biodiversité, l'agriculture, la condition animale, la mobilité, l'économie, et la culture, et ont pour but de changer la vie des Orléanaises et des Orléanais.

Ce programme est le fruit de plusieurs mois de travail par des citoyennes et citoyens engagé·es. Parce que votre voix compte, et que vous êtes légitime à donner votre avis sur le futur d'Orléans, nous vous invitons à nous rejoindre afin d'enrichir ce programme.

Pour faire advenir un futur désirable à Orléans, aidez nous pour faire connaître notre programme et rejoignez nous pour le faire gagner aux prochaines élections municipales de 2026.



Démocratie

- 1 Organiser des votations citoyennes** pour tout grand projet communal et contre-proposition portée par une pétition recueillant la signature de 2000 Orléanaises et Orléanais. **Mettre en place le référendum révocatoire**, dès la mi-mandat, sur la base d'une pétition regroupant au moins 10% du corps électoral.
- 2 Assurer la transparence des dépenses publiques** et renforcer les contrôles pour garantir l'exemplarité des élus. Nos élu·e·s signeront la charte de l'association ANTICOR.
- 3 Allouer plus de moyens au budget participatif pour que celui-ci atteigne au moins 10 % du budget d'investissement de la mairie.** Nous donnerons à ces projets citoyens une plus grande visibilité dans le débat public local. La moitié de ce budget sera allouée aux Conseils de quartier.

Services publics

- 1 Gratuité des premiers m³ d'eau pour les particuliers afin de satisfaire les besoins indispensables à une vie digne**, et mise en place d'une tarification progressive selon les usages. Mise en œuvre d'un plan zéro fuite sur les réseaux d'eau.
- 2 Création d'un service public municipal des pompes funèbres**, comme il en existe à Paris, afin de permettre une égale dignité jusque dans la mort.
- 3 Création dans chaque quartier d'une Maison de Quartier et de Services** en lieu et place des mairies de proximité dont le rôle sera :
 - la mise en place d'un guichet unique d'accès aux droits, assurant information et suivi des dossiers ;
 - la création de postes de médiateur·ices ;
 - l'instauration d'une permanence sociale (après accord avec la CAF, la CNAM et France Travail).

Biodiversité et environnement

- 1 Définir une série d'indicateurs environnementaux locaux** co-conçus avec les associations naturalistes et les services de l'État en charge de la biodiversité **pour mesurer les progrès réalisés**. Ces données seront publiques. **Instaurer un dispositif de vigie nature participatif** pour avoir une connaissance fine et construite avec les habitants des espèces présentes et de leur abondance.
- 2 Préserver le « Val d'Ouest »,** au sud-ouest de la Loire, **de l'artificialisation des sols et de leur imperméabilisation**. Installer des activités en lien avec l'agriculture et la biodiversité compatibles avec son caractère inondable.
- 3 Élaborer un « plan hérisson »** avec les associations naturalistes pour diminuer drastiquement leur mortalité sur les routes et faciliter leur libre circulation dans les parcs, jardins et espaces naturels.

Agriculture urbaine

- 1 Créer une régie maraîchère municipale** approvisionnant la restauration scolaire et collective municipale. Les éventuels excédents pourront soutenir l'action sociale de la commune. Les pratiques agro-écologiques telles que la permaculture y seront privilégiées. Cette régie maraîchère produira aussi les plantes nécessaires aux espaces verts.
- 2 Encourager et faciliter la création de jardins partagés et de jardins familiaux**. Faciliter l'appropriation collective à visée horticole (alimentaire comme ornementale) d'espaces urbains délaissés, y compris de très petite taille.
- 3 Déployer un réseau de composteurs collectifs de proximité** afin que chaque habitant soit à moins de 10 minutes à pied d'un site de compostage. Ces sites seront gérés par des structures du quartier avec le soutien technique de la ville.

Santé

- 1 Créer un réseau de centres de santé regroupant des professionnels de santé (médical et paramédical) en salariat** qui fournira un accompagnement médical dans chaque quartier. **Tout types de professionnels de santé, au tarif conventionné, y seront présents pour y prodiguer des actions de prévention, de soin et d'accompagnement social** en lien avec le CCAS. Les patients seront accueillis indépendamment de leur situation administrative et seront accompagnés dans la régularisation de leur situation. Les liens entre les centres de santé, le Planning familial et la PMI seront structurés.
- 2 Lutte contre les addictions : renforcer la prévention** (réseaux sociaux, pornographie, tabac, alcool, drogues, jeux d'argents...) par des ateliers en milieu scolaire. Créer des partenariats avec des associations et structures publiques locales pour **accompagner les personnes en difficultés**.
- 3 Adopter un plan de prévention du bruit dans l'environnement** (PPBE) ambitieux en capacité de réduire l'exposition de la population. Construire une stratégie de réduction qui implique la population, en mettant à disposition de tous et toutes les données essentielles.
- 4 Mener des campagnes de prévention et d'éducation en matière de santé**, en collaboration avec l'ARS et le Planning familial, **pour sensibiliser à des problématiques** comme les maladies chroniques, la santé sexuelle et reproductive, l'hygiène alimentaire, et l'activité physique, notamment dans les écoles, à l'université et les lieux sportifs.



Transports, mobilités et accessibilité

- 1** Rendre les transports publics 100% accessibles pour les personnes en situation de handicap et d'une manière générale tous les lieux publics et la voirie.
- 2** Planifier l'accès gratuit aux transports en commun pour tous afin de limiter l'usage des véhicules individuels. **Étendre et densifier le réseau de bus** pour fournir des solutions de mobilités nouvelles.
- 3** **Étendre le réseau cyclable en priorisant l'effort de mise à niveau des aménagements sur les axes à fort potentiel.** La proposition faite par l'association DAMMO du déploiement du « Res'O » sera la source d'inspiration majeure. **Le travail de conception se fera en coopération étroite avec les associations de cyclistes** et les autres collectivités territoriales, en particulier le département du Loiret et son projet autour du réseau multimodal.
- 4** **Mettre en place une régie publique des transports** qui améliore la maintenance du matériel, les relations avec les usagers et les conditions de travail des agents.
- 5** **Multiplier des « rues aux écoles »,** en lançant des expérimentation partout où il y a une demande de l'équipe pédagogique, des parents d'élèves ou des riverains.
- 6** **Finaliser la transformation du pont George V** en restaurant la symétrie de son aménagement : création d'un trottoir côté ouest et installation d'une piste cyclable de part et d'autre de la voie de tramway.



Urbanisme

- 1 Végétaliser et renaturer l'espace public en maximisant la présence d'arbres dans la ville :** jardins, parcs, espaces verts diffus et arbres d'alignement seront développés, pour atténuer la surchauffe des espaces publics pendant les périodes de canicule et atteindre la neutralité carbone.
- 2 Faciliter la rénovation énergétique du bâti et l'emploi de matériaux éco-responsables, biosourcés, partout dans la ville,** pour la construction ou la réhabilitation des bâtiments publics de la ville d'Orléans et Orléans Métropole.
- 3 Interdire dans l'espace public toute forme de publicité numérique et lumineuse qui constitue une pollution visuelle inutile et énergivore.** Encadrement des panneaux publicitaires et pour les enseignes, vitrines des commerces et autres affichages lumineux hors domaine public, définir une heure d'extinction commune.

Logement

- 1 Offrir à toutes et tous un logement décent** et à minima un hébergement temporaire aux sans-abris, sans distinction de situation ou de statut. **Utiliser tous les outils d'intervention publique possibles pour rénover et réinvestir les logements vacants.** Cette action aura pour objet d'augmenter le parc social d'Orléans aujourd'hui insuffisant pour répondre aux besoins de la population.
- 2 Demander à l'État l'encadrement expérimental des loyers à Orléans en application de la loi Elan.**
- 3 Planifier la construction de logements sociaux 100 % accessibles,** à la hauteur des besoins en préemptant des surfaces déjà artificialisées. Les achats de terrains et la construction se feront via une régie immobilière municipale.

Culture, éducation, sport et arts

- 1 Cantine et fournitures scolaires 100% gratuites** pour tous les enfants des écoles maternelles et élémentaires de la ville. **Proposer systématiquement des menus végétariens dans la restauration collective municipale.** Pour les parents qui le souhaitent, une alternative avec des produits d'origine animale sera proposée.
- 2 Remettre en place des Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC),** pour réintroduire dans chaque quartier des espaces culturels dédiés au cinéma, au théâtre, à la création artistique et musicale, accessibles tout le long de l'année.
- 3 Appuyer humainement et financièrement les crèches et écoles primaires** pour assurer un accueil correct de chaque enfant, en prenant en compte leur diversité (handicap dont autisme, grande précarité...). Tous les enfants doivent pouvoir bénéficier d'une solution de garde.

Économie et énergies

- 1 Procéder aussi souvent que possible à des acquisitions foncières d'ampleur** et coordonnées visant à **permettre l'installation de commerces de proximité** correspondant aux aspirations définies par les habitants.
- 2 Promouvoir les circuits courts et la réduction des déchets** en organisant les filières locales, notamment dans le secteur alimentaire.
- 3 Développer la production d'énergies renouvelables dans la ville.** La captation de chaleur (géothermie, géoénergie, réseaux de chaleur et récupération de la chaleur des égouts et stations d'épuration) et le développement des panneaux solaires sans artificialiser les sols seront privilégiés. Nous relancerons l'expérimentation d'hydroliennes dans la Loire.

Solidarités et garantie des droits

- 1 Accompagner les plus démunis avec dignité.** Plus personne à la rue, plus personne dans la gêne, et permettre que personne ne vive en dessous du seuil de pauvreté. **Présenter la candidature d'Orléans pour intégrer l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur Longue Durée ».**
- 2 Développer l'offre de logements-relais de la commune** notamment en direction des femmes victimes de violences conjugales et des jeunes LGBTQIA+ qui en ont besoin.
- 3 Sortir de la logique d'infantilisation des publics vulnérables** (personnes âgées, en situation de handicap mental ou physique...) en les rendant acteurs des décisions qui les concernent. **Favoriser les initiatives mêlant des publics variés** (liens avec les maisons de retraites, les crèches, les foyers...).
- 4 Soutenir les initiatives de distributions alimentaires,** par la collecte des invendus périssables auprès des commerçants des marchés pour les redistribuer le jour même aux personnes qui en ont besoin.
- 5 Encourager et faciliter la création de jardins partagés et de jardins familiaux.** Faciliter l'appropriation collective à visée horticole (alimentaire comme ornementale) d'espaces urbains délaissés, y compris de très petite taille.



Sécurité

- 1 Attribution de moyens d'intervention plus rapides contre les violences sexuelles et le harcèlement, notamment envers les femmes et les personnes LGBTQIA+.**
- 2 Mise en place du récépissé de contrôle d'identité** afin de renouveler les rapports police-population en luttant contre les contrôles d'identités discriminatoires et abusifs.
- 3 Faire un audit de la présence de nuisibles (punaises de lit, cafards, rats...) dans la commune**, notamment dans les logements publics et sociaux et mettre en place un véritable suivi d'entretien. Communiquer et faire de la prévention contre la prolifération des nuisibles. Mettre en place un plan de lutte à l'échelle de la zone touchée. Les moyens non-toxiques pour la population ou l'environnement seront privilégiés.

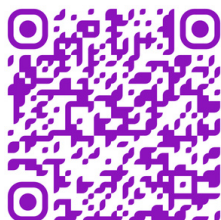
Condition animale

- 1 Créer une délégation « Protection animale » au sein du conseil municipal.** L'élue en charge de la délégation travaillera de manière transversale avec l'ensemble de l'exécutif.
- 2 Développer un service vétérinaire public** assurant la mise en œuvre d'une politique hygiéniste via la vaccination, la stérilisation et l'identification des animaux de compagnie.
- 3 Mettre en place une politique de gestion non létale des animaux liminaires.** Création de pigeonniers municipaux pour contrôler les naissances des pigeons. Mise en œuvre de mesures prophylactiques visant à ne pas créer un environnement favorable à la prolifération des rats.

VOS DROITS

Pour changer la vie

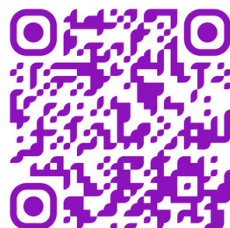
VÉRIFIER VOTRE
INSCRIPTIONS
SUR LES LISTE
ÉLECTORALES



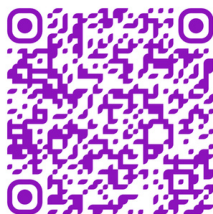
S'INSCRIRE
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES



VÉRIFIER
VOS DROITS
SOCIAUX



REJOIGNEZ NOUS



**ET PARTICIPEZ
À LA CAMPAGNE
DES MUNICIPALES 2026**



Orléans
En commun



RETROUVEZ NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



orleans-en-commun.fr

LISTE SOUTENUE PAR
LA FRANCE INSOUmise

Ne pas jeter sur la voie publique